

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

---

**RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE**

---

**B — N° 1**

**3 janvier 2013**

---

**S o m m a i r e**

<b>Arrêté grand-ducal du 30 novembre 2012 portant approbation des délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2013 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial .....</b>	<b>page 2</b>
<b>Arrêté ministériel du 10 décembre 2012 portant modification de l'arrêté ministériel du 4 avril 2011 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Éducation nationale .....</b>	<b>5</b>
<b>Arrêté ministériel du 13 décembre 2012 portant nomination de la commission consultative instituée par l'article L. 622-11 de la loi du 18 janvier 2012 portant création de l'Agence pour le développement de l'emploi .....</b>	<b>5</b>
<b>Arrêtés ministériels pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise .....</b>	<b>6</b>
<b>Banque centrale du Luxembourg – Fin de mandat – Nomination .....</b>	<b>7</b>
<b>Entreprises d'assurances – Agents d'assurances agréés pendant le mois de décembre 2012 .....</b>	<b>8</b>
<b>Entreprises d'assurances – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de décembre 2012 .....</b>	<b>8</b>
<b>Entreprises d'assurances – «ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG SA – NEMIAN LIFE &amp; PENSIONS SA» – Fusion par absorption .....</b>	<b>8</b>
<b>Ministère de la Famille et de l'Intégration – Activité d'assistance parentale – Agrément .....</b>	<b>9</b>
<b>Ministère de la Famille et de l'Intégration – Maisons relais pour enfants – Agréments .....</b>	<b>9</b>
<b>Ministère de la Santé – Service de Santé au Travail Multisectoriel .....</b>	<b>11</b>
<b>Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de novembre 2012 .....</b>	<b>12</b>
<b>Santé – Médecine – Médecine vétérinaire – Pharmaciens .....</b>	<b>16</b>
<b>Société de courtage en matière d'assurances – Sous-courtiers d'assurances agréés pendant le mois de décembre 2012 .....</b>	<b>16</b>

---

**Arrêté grand-ducal du 30 novembre 2012 portant approbation des délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2013 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2013 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfiques et capital d'exploitation;

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont approuvées les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2013 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfiques et capital d'exploitation tels qu'ils sont repris dans le tableau ci-après:

RANG	COMMUNES	IMPOT FONCIER								DATE DELIBERATION		DATE DELIBERATION
		A	B	B1	B2	B3	B4	B5	B6			
1												
2												
3	BEAUFORT	360	360							13 juin 2012	270	13 juin 2012
4	BECH	260	260							2 octobre 2012	260	2 octobre 2012
5	BECKERICH	500		700	500	400	300	600	900	26 octobre 2012	325	26 octobre 2012
6	BERDORF	280		375	280	135	135	280	500	27 juin 2012	260	27 juin 2012
7	BERG (Colmar-Berg)	300		420	300	150	150	300	500	23 octobre 2012	300	23 octobre 2012
8	BERTRANGE	450		675	450	225	225	450	450	2 mars 2012	300	2 mars 2012
9	BETTBORN (Préizerdau)	400		550	400	400	200	400	400	2 août 2012	300	2 août 2012
10	BETTEMBOURG	500		800	500	290	290	500	500	5 octobre 2012	300	5 octobre 2012
11	BETTENDORF	290	290							11 juillet 2012	290	11 juillet 2012
12	BETZDORF	300		405	300	145	145	300	300	20 juillet 2012	250	20 juillet 2012
13	BISSEN	300		450	300	300	150	400	400	8 octobre 2012	300	8 octobre 2012
14	BIWER	300	300							18 juillet 2012	300	18 juillet 2012
15	BOEVANGE/ATTERT	375	375							4 juillet 2012	275	4 juillet 2012
16	BOULAIDE	400	400							25 mai 2012	400	25 mai 2012
17	BOURSCHEID	350	350							29 juin 2012	240	29 juin 2012
18	BOUS	300		300	300	300	300	600	600	31 juillet 2012	300	31 juillet 2012
19												
20												
21												
22	CONSDORF	300	300							13 septembre 2012	275	13 septembre 2012
23												
24	CONTERN	500		800	500	280	280	500	500	28 mars 2012	300	28 mars 2012
25	DALHEIM	300	300							27 juin 2012	300	27 juin 2012
26	DIEKIRCH	500		750	500	250	250	500	750	9 mai 2012	350	9 mai 2012
27	DIFFERDANGE	250		750	250	250	250	250	250	26 septembre 2012	350	26 septembre 2012
28	DIPPACH	240		370	240	130	130	240	240	16 juillet 2012	270	16 juillet 2012
29	DUDELANGE	500		750	500	250	250	500	600	14 septembre 2012	350	14 septembre 2012
30	ECHTERNACH	500		750	500	250	250	500	750	8 octobre 2012	275	8 octobre 2012
31	ELL	300	300							6 octobre 2012	300	6 octobre 2012

RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	B5	B6	DATE DELIBERATION		DATE DELIBERATION
32												
33	ERPELDANGE	440		660	440	220	220	440	440	19 septembre 2012	300	19 septembre 2012
34	ESCH/ALZETTE	600		900	600	300	300	600	600	16 novembre 2012	325	5 octobre 2012
35												
36	ESCHWEILER	400	400							13 juillet 2012	300	13 juillet 2012
37	ETTELBRUCK	500		750	500	250	250	500	500	8 octobre 2012	265	8 octobre 2012
38	FEULEN	350		500	350	350	350	350	400	18 mai 2012	275	21 juin 2012
39	FISCHBACH	320		450	450	450	165	500	600	17 avril 2012	300	17 avril 2012
40	FLAXWEILER	300	300							12 juillet 2012	300	12 juillet 2012
41												
42	FRISANGE	300		445	300	160	160	300	300	10 juillet 2012	280	10 juillet 2012
43	GARNICH	275		375	275	135	135	275	275	8 octobre 2012	275	8 octobre 2012
44	GOESDORF	400	400							20 septembre 2012	250	20 septembre 2012
45	GREVENMACHER	400		550	400	250	250	400	600	25 mai 2012	260	27 avril 2012
46	GROSBOUS	350	350							24 juillet 2012	350	24 juillet 2012
47	HEFFINGEN	330		450	450	450	320	600	600	29 octobre 2012	240	29 octobre 2012
48												
49												
50	HESPERANGE	500		750	500	250	250	750	750	18 mai 2012	250	18 mai 2012
51	HOBSCHEID	300		445	300	160	160	300	300	14 mai 2012	300	14 mai 2012
52												
53												
54	JUNGLINSTER	265		375	265	140	140	265	265	13 juillet 2012	250	13 juillet 2012
55												
56	KAYL	340		510	340	170	170	340	340	4 octobre 2012	325	4 octobre 2012
57	KEHLEN	400	400							23 mars 2012	300	23 mars 2012
58	KOERICH	325		450	325	150	150	325	325	31 juillet 2012		31 juillet 2012
59	KOPSTAL	340		510	340	170	170	340	340	18 mai 2012	285	18 mai 2012
60	LAC DE LA HAUTE-SÛRE	400	400							4 mai 2012	300	4 mai 2012
61	LAROCLETTE	295		400	295	145	145	295	295	16 juillet 2012	285	16 juillet 2012
62	LENNINGEN	240		360	240	120	120	240	240	30 octobre 2012	250	30 octobre 2012
63	LEUDELANGE	220		350	220	120	120	220	220	11 septembre 2012	250	11 septembre 2012
64	LINTGEN	350		500	350	175	175	350	350	19 juin 2012	300	19 juin 2012
65	LORENTZWEILER	295		400	295	200	200	295	500	13 juin 2012	300	13 juin 2012
66	LUXEMBOURG	500		750	500	250	250	500	500	9 juillet 2012	225	9 juillet 2012
67	MAMER	750		1050	750	375	375	750	750	12 décembre 2012	300	21 mai 2012
68	MANTERNACH	200		300	200	100	100	200	200	27 septembre 2012	250	27 septembre 2012
69												
70	MERSCH	400		600	400	200	200	400	400	11 juin 2012	300	11 juin 2012
71	MERTERT	270		450	270	150	150	270	270	25 mai 2012	300	25 mai 2012
72	MERTZIG	350		500	350	350	350	350	400	12 juillet 2012	300	12 juillet 2012
73	MOMPACH	260	260							31 janvier 2012	260	31 janvier 2012
74	MONDERCANGE	400		600	400	200	200	400	600	11 mai 2012	325	26 octobre 2012
75	MONDORF-LES-BAINS	350		550	400	300	300	800	1000	26 septembre 2012	310	26 septembre 2012
76												
77												
78	NIEDERANVEN	300		450	300	300	150	300	300	21 septembre 2012	225	21 septembre 2012

RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	B5	B6	DATE DELIBERATION		DATE DELIBERATION
79	NOMMERN	325	325							18 septembre 2012	300	18 septembre 2012
80	PETANGE	400		640	400	200	200	400	400	15 octobre 2012	325	15 octobre 2012
81	PUTSCHEID	440		850	440	225	225	440	440	1 <sup>er</sup> mars 2012	320	1 <sup>er</sup> mars 2012
82	RAMBROUCH	400	400							8 novembre 2012	280*	-
83	RECKANGE	240		365	240	130	130	240	240	25 octobre 2012	300	25 octobre 2012
84	REDANGE	400		600	400	200	200	400	400	18 juillet 2012	300	18 juillet 2012
85	REISDORF	330		460	330	165	165	330	330	22 juin 2012	280	22 juin 2012
86												
87	REMICH	300		410	300	150	150	600	600	14 mai 2012	260	14 mai 2012
88	ROESER	500		750	1000	250	250	1000	1000	16 juillet 2012	300	16 juillet 2012
89	ROSPORT	300		300	300	300	300	500	500	19 juillet 2012	250	19 juillet 2012
90	RUMELANGE	340		510	340	170	170	340	340	12 juin 2012	325	26 octobre 2012
91	SAEUL	300	300							20 novembre 2012	300*	-
92	SANDWEILER	360		600	360	360	200	360	500	27 septembre 2012	225	27 septembre 2012
93	SANEM	400		600	400	200	200	400	400	28 septembre 2012	325	28 septembre 2012
94	SCHIEREN	400		500	500	250	250	500	750	12 novembre 2012	300*	-
95	SCHIFFLANGE	400		600	400	200	200	400	400	21 septembre 2012	300	21 septembre 2012
96	SCHUTTRANGE	295		400	295	145	145	295	295	23 mai 2012	225	23 mai 2012
97	SEPTFONTAINES	320		480	320	160	160	320	320	27 juillet 2012	300	27 juillet 2012
98	STADTBREDIMUS	250	250							27 juillet 2012	250	27 juillet 2012
99	STEINFORT	250		350	250	105	105	250	250	18 octobre 2012	300	18 octobre 2012
100	STEINSEL	235		330	235	120	120	235	235	25 octobre 2012	300	25 octobre 2012
101	STRASSEN	450		675	450	225	225	450	450	24 octobre 2012	275	24 octobre 2012
102	TROISVIERGES	400	400							12 juin 2012	300	12 juin 2012
103	TUNTANGE	295		410	295	150	150	295	295	15 juin 2012	300	15 juin 2012
104	USELDANGE	400		600	400	200	200	400	400	5 octobre 2012	235	5 octobre 2012
105	VIANDEN	450		600	450	220	220	450	450	4 octobre 2012	300	4 octobre 2012
106	VICHTEN	340	340							19 juillet 2012	250	19 juillet 2012
107	WAHL	350	350							7 novembre 2012	300*	
108	WALDBILLIG	300	300							12 septembre 2012	250	12 septembre 2012
109	WALDBREDIMUS	380	380							26 juin 2012	280	26 juin 2012
110	WALFERDANGE	400		600	400	200	200	400	400	14 juin 2012	260	14 juin 2012
111	WEILER/TOUR	300	300							10 octobre 2012	300	10 octobre 2012
112	WEISWAMPACH	500		800	500	290	290	500	500	12 juin 2012	250	12 juin 2012
113												
114	WILTZ	400		650	400	200	200	400	400	18 juin 2012	275	18 juin 2012
115												
116	WINCRANGE	450		600	450	220	220	450	450	11 juin 2012	300	11 juin 2012
117	WINSELER	400	400							15 octobre 2012	300	15 octobre 2012
118	WORMELDANGE	300	300							14 août 2012	250	14 août 2012
119	KIISCHPELT	500	500							7 septembre 2012	350	7 septembre 2012
120	TANDEL	275	275							20 juillet 2012	275	20 juillet 2012
121	CLERVAUX (2012)	475	475							24 juillet 2012	300	24 juillet 2012
122	ESCH/SÛRE (2012)	450		600	450	450	450	450	900	28 juin 2012	400	28 juin 2012
123	KAERJENG**	250		400	250	120	120	250	250	16 juillet 2012	325	26 octobre 2012
124	PARC HOSINGEN	450		600	450	600	220	450	675	5 juillet 2012	300	5 juillet 2012
125	SCHENGEN (2012)	350		445	300	160	160	300	500	3 octobre 2012	300*	-
126	VALLEE DE L'ERNZ	250		375	250	135	135	250	250	27 juillet 2012	300	27 juillet 2012

\*Taux fixé d'office suivant la loi du 21 décembre 2001 remplaçant l'article 8 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs (Mémorial A n° 157 du 27 décembre 2001) et suivant l'article 14 de la loi budgétaire du 20 décembre 2002 modifiant le deuxième alinéa de l'article 8 susmentionné.

\*\* Taux fixés d'office conformément aux dispositions y relatives dans les différentes lois de fusion: «A défaut de fixation de taux communaux pour la nouvelle commune, les taux en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial s'élèvent d'office à partir de l'année d'imposition 2012, pour l'ensemble du territoire de la nouvelle commune, aux différents taux les moins élevés arrêtés dans une des communes fusionnées.»

	Communes fusionnées:	Anciennes Communes:
121	CLERVAUX (2012)	Clervaux - Heinerscheid - Munshausen
122	ESCH/SÛRE (2012)	Esch/Sûre - Heiderscheid - Neunhausen
123	KAERJENG	Bascharage - Clemency
124	PARC HOSINGEN	Consthum - Hoscheid - Hosingen
125	SCHENGEN (2012)	Burmerange - Schengen (Remerschen) - Wellenstein
126	VALLEE DE L'ERNZ	Ermsdorf - Medernach

**Art. 2.** Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grande Région,*

**Jean-Marie Halsdorf**

Château de Berg, le 30 novembre 2012.

**Henri**

**Arrêté ministériel du 10 décembre 2012 portant modification de l'arrêté ministériel du 4 avril 2011 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Éducation nationale.**

*La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,*

Vu le règlement grand-ducal modifié du 26 juin 2002 portant organisation du Conseil supérieur de l'Éducation nationale;

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Est nommé membre effectif du Conseil supérieur de l'Éducation nationale en remplacement de Madame Sr Danièle FALTZ et pour la durée du mandat restant à couvrir:

Madame Renelde URBAIN, représentante de l'enseignement privé, déléguée par l'AGEDOC.

**Art. 2.** Le présent arrêté sera publié au Mémorial; ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre et au contrôle financier.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

*La Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle,*

**Mady Delvaux-Stehres**

**Arrêté ministériel du 13 décembre 2012 portant nomination de la commission consultative instituée par l'article L. 622-11 de la loi du 18 janvier 2012 portant création de l'Agence pour le développement de l'emploi.**

*La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,*

Vu la loi du 18 janvier 2012 portant création de l'Agence pour le développement de l'emploi;

Vu les propositions des ministres ayant dans leurs compétences la formation professionnelle et le travail, ainsi que les propositions du directeur de l'Agence pour le développement de l'emploi;

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La commission consultative instituée par l'article L. 622-11 de la loi du 18 janvier 2012 portant organisation de l'Agence pour le développement de l'emploi, nommée pour un terme renouvelable de 5 ans, est composée des représentants suivants:

représentant du ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions:

– Madame Karin MEYER, directrice adjointe à la formation professionnelle, présidente;

représentant du ministre ayant le travail dans ses attributions:

– Monsieur Gary TUNSCH, Inspecteur Principal 1<sup>er</sup> en rang;

représentant du service en charge du développement de l'emploi et de la formation:

– Madame Pascale FEIPEL, éducatrice graduée;

représentant du service en charge de l'orientation professionnelle:

– Monsieur Yves LANNERS, éducateur gradué;

délégué à la formation:

– Monsieur Stéphane HAWLITZKY, éducateur gradué;

délégué du service en charge de l'emploi des jeunes:

– Monsieur Fabio SCOLASTICI, inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang;

déléguée à l'emploi féminin:

– Madame Gaby WAGNER, directrice adjointe de l'Agence pour le développement de l'emploi;

représentants du Centre national de formation professionnelle continue:

– Monsieur Jean BILLA

– Monsieur Guy OLINGER.

**Art. 2.** Copie du présent arrêté est adressée à chacun des intéressés pour lui servir de titre et à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

*La Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle,*

**Mady Delvaux-Stehes**

---

**Arrêtés ministériels pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.**

– Par arrêté ministériel du 10 décembre 2012, Monsieur Alexandre GUARINO, né le 25 mai 1966 à São Paulo (Brésil), demeurant à L-7243 Bereldange, 34, rue du Dix Octobre, a été autorisé à porter les nom et prénom de GUARINI Alexandre.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 10 décembre 2012, Madame Martina OGÉ née PICCOLIN, née le 18 mai 1970 à Stuttgart (Allemagne), demeurant à L-5221 Sandweiler, 16, op der Houscht, a été autorisée à porter les nom et prénom de OGÉ PICCOLIN Martina.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Monsieur Raymund Philipp BORENS, né le 30 mai 1940 à Rosport, demeurant à CH-4123 Allschwil (Suisse), Neuweilerstrasse, 38, a été autorisé à porter les nom et prénoms de BORENS Raymond Philippe.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Monsieur Agostinho Manuel DA ROCHA VENÂNCIO, né le 28 mars 1982 à Rio de Moinhos/Penafiel (Portugal), demeurant à L-7621 Larochette, 11a, rue du Moulin, a été autorisé à porter les nom et prénoms de VENANCIO Agostinho Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Monsieur Vitor Manuel DE JESUS ABREU, né le 1<sup>er</sup> février 1964 à Paranhos/Porto (Portugal), demeurant à L-5698 Welfrange, 18, Réimecherwee, a été autorisé à porter les nom et prénoms de ABREU Vitor Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Monsieur Tiago José DINIS ANDRADE, né le 14 mai 1988 à Massarelos/Porto (Portugal), demeurant à L-9775 Weicherdange, Maison 32a, a été autorisé à porter les nom et prénoms de DINIS Tiago José.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Monsieur Patrik DINIS IGREJAS, né le 14 janvier 1981 à Ettelbruck, demeurant à L-7465 Nommern, 21, rue du Knapp, a été autorisé à porter les nom et prénom de DINIS IGREJAS Patrick.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Monsieur Johann Edmund EZARD, né le 13 mai 1941 à Thionville (France), demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Lou Hemmer, a été autorisé à porter les nom et prénoms de EZARD Jean Edmond.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Madame Idalina LIMA FERREIRA SOUSA, née le 17 juillet 1950 à Vila Nova do Ceira/Góis (Portugal), demeurant à L-2441 Luxembourg, 260, rue de Rollingergrund, a été autorisée à porter les nom et prénom de LIMA FERREIRA DE SOUSA Idalina.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Monsieur José António LOPES BATISTA, né le 1<sup>er</sup> janvier 1967 à Santa Leocádia/Chaves (Portugal), demeurant à L-3215 Bettembourg, 5, rue Dr. François Baclesse, a été autorisé à porter les nom et prénoms de BATISTA José Antonio.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Monsieur David Alexandre MAIA LIMA, né le 15 décembre 1993 à Niederkorn, demeurant à L-4776 Pétange, 14, rue Michel Rodange, a été autorisé à porter les nom et prénoms de LIMA David Alexandre.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, Madame Merima VELJOVIĆ née RABIĆ, née le 19 mars 1981 à Belgrade (Serbie), demeurant à L-9054 Ettelbruck, 36, rue Dr. Klein, a été autorisée à porter les nom et prénom de VELJOVIĆ Merima.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

---

**Banque centrale du Luxembourg. – Fin de mandat. – Nomination.** – Par arrêté grand-ducal du 7 décembre 2012 le mandat de Monsieur Yves MERSCH, Directeur général de la Banque centrale du Luxembourg, a pris fin avec effet au 15 décembre 2012. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Par arrêté grand-ducal du même jour Monsieur Gaston REINESCH, Administrateur général au ministère des finances, a été nommé Directeur général de la Banque centrale du Luxembourg pour une période de six ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

---

**Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de décembre 2012.**

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
MARTINS CACHAPA Stéphanie, Mensdorf	ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG ALLIANZ INSURANCE LUXEMBOURG	05.12.2012
LUMIA Aldo, Esch/Alzette	D.K.V. LUXEMBOURG	05.12.2012
WAGNER Martine, Luxembourg	D.K.V. LUXEMBOURG	12.12.2012
LORETTE Emilie, Leudelange	FOYER ASSURANCES FOYER VIE FOYER SANTE FOYER ARAG	05.12.2012
NUREMBERG Alain, Bascharage	FOYER ASSURANCES FOYER VIE FOYER SANTE FOYER ARAG RAIFFEISEN-VIE	05.12.2012
ASSURFIN S.à.r.l., représ. par MM. Claude LIMPACH et Cédric PICQUOIN, Rodange	FOYER ASSURANCES FOYER VIE FOYER SANTE FOYER ARAG	12.12.2012
MATIM S.à.r.l., représ. par M. Stevenson DELLA SIEGA, Luxembourg	FOYER ASSURANCES FOYER VIE FOYER SANTE FOYER ARAG	12.12.2012
ANTUNES RODRIGUES Jorge, Howald	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	14.12.2012
ASSURANCES GILLES JUNGBLUTH S.à.r.l., Alzingen	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE DKV LUXEMBOURG	14.12.2012
COTTER Steven, Luxembourg	SWISS LIFE (Luxembourg)	05.12.2012

**Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de décembre 2012**

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
DEJANA Florent, Luxembourg	AXA ASSURANCES LUXEMBOURG DKV LUXEMBOURG ERGO INSURANCE	12.12.2012
LUMIA Aldo, Esch/Alzette	AXA ASSURANCES LUXEMBOURG	05.12.2012
NUREMBERG Alain, Bascharage	BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG BÂLOISE VIE LUXEMBOURG CARDIF LUX VIE	05.12.2012
CROSET-BLANCHEMANCHE, Audrey, Mondorf-les-Bains	DKV LUXEMBOURG GLOBALITY	05.12.2012

**Entreprises d'assurances. – «ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG SA – NEMIAN LIFE & PENSIONS SA». – Fusion par absorption.** – Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012, la fusion par absorption des entreprises ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG SA, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt, société absorbante, et NEMIAN LIFE & PENSIONS SA, avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, société absorbée, est autorisée.

La fusion est opposable aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès la présente publication.



**Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Activité d'assistance parentale. – Agrément.** – Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012 un agrément est accordé pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 10 décembre 2017 à Madame Susana MOLINA Y PINEDA, domiciliée à 9, Ierwescht Duerf, L-9747 Enscherange pour l'exercice de l'activité parentale à l'adresse 9, Ierwescht Duerf, L-9747 Enscherange.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 3 janvier 2011.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/123-4/2012.

**Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Maisons relais pour enfants. – Agréments.** – Par arrêté ministériel du 3 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Frisange, organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-5750 Frisange, 10, Munnerëferstrooss, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Frisange», L-5751 Frisange, 13, Robert Schuman-Strooss.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 3 décembre 2012 et arrive à son terme le 2 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 198/5**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 174 places dont 83 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires des maisons relais pour enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 21 octobre 2011, enregistré sous le numéro MR 198/4.

Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012 il a été constaté qu'est arrivé à son échéance le 11 décembre 2012 l'arrêté ministériel du 11 juillet 2011 (enregistré sous le numéro **MR 203/3**) accordant un agrément limité dans le temps jusqu'au 10 juillet 2013 à l'association sans but lucratif «Fluessweller Kannerkichen», organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-6926 Flaxweiler, 1, rue Berg, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Fluessweller Kannerkichen», L-5433 Niederdonven, 60, rue des Romains.

Par arrêté ministériel du 6 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Bettembourg, organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-3217 Bettembourg, 13, rue du Château, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Bettembourg - Centre Al Gemeng 1», L-3253 Bettembourg, 28, route de Luxembourg.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 6 décembre 2012 et arrive à son terme le 5 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 223/3**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 124 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 24 mars 2009, enregistré sous le numéro MR 223/2.

Par arrêté ministériel du 3 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Garnich, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-8353 Garnich, 15, rue de l'Ecole, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Garnich - annexe», L-8353 Garnich, 46, rue de l'Ecole.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 3 décembre 2012 et arrive à son terme le 2 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 280/5**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 72 places dont 54 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 20 juillet 2012, enregistré sous le numéro MR 280/4.

Par arrêté ministériel du 11 décembre 2012 il a été constaté qu'est arrivé à son échéance le 11 décembre 2012 l'arrêté ministériel du 27 novembre 2008 (enregistré sous le numéro **MR 281/2**) accordant un agrément limité dans le temps jusqu'au 26 novembre 2013 à l'association sans but lucratif «Fluessweller Kannerkichen», organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-6926 Flaxweiler, 1, rue Berg, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Syndicat scolaire Billek», L-5499 Dreibern.

Par arrêté ministériel du 7 décembre 2012 un agrément illimité a été accordé à la «Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung», organisme gestionnaire, ayant son siège à L-7540 Berschbach, 47, rue de Luxembourg, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais - Bierschbecher Crèche», L-7540 Berschbach, 47, rue de Luxembourg.

L'agrément, qui est accordé pour une durée illimitée, prend effet le 7 décembre 2012. Il est enregistré sous le numéro **MR 333/4**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 96 places dont 72 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 6 janvier 2011, enregistré sous le numéro MR 333/3.

Par arrêté ministériel du 7 décembre 2012 un agrément illimité a été accordé à l'association sans but lucratif «Inter-Actions», organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville, pour l'exercice de l'activité «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Mersch II», L-7561 Mersch, 23, rue des Prés.

L'agrément, qui est accordé pour une durée illimitée, prend effet le 7 décembre 2012. Il est enregistré sous le numéro **MR 428/2**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 93 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 24 janvier 2011, enregistré sous le numéro MR 428.

Par arrêté ministériel du 3 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Garnich, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-8353 Garnich, 15, rue de l'Ecole, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Garnich», L-8353 Garnich, 45, rue de l'Ecole.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 3 décembre 2012 et arrive à son terme le 2 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 495/2**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 160 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 25 juillet 2012, enregistré sous le numéro MR 495.

Par arrêté ministériel du 3 décembre 2012 un agrément illimité a été accordé à l'Administration communale de Bissen, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-7784 Bissen, 1, rue des Moulins, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Bissen - Un der Atert annexe», L-7780 Bissen, 9, route de Mersch.

L'agrément, qui est accordé pour une durée illimitée, prend effet le 3 décembre 2012. Il est enregistré sous le numéro **MR 512**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 63 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de la Ville de Luxembourg, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-1648 Luxembourg, 42, Place Guillaume II - Hôtel de Ville, pour l'exercice de l'activité «maison relais pour enfants» à l'adresse «Maison Relais Luxembourg - Foyer scolaire Hamm - rue de Hamm», L-1713 Luxembourg, 157a, rue de Hamm.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 12 décembre 2012 et arrive à son terme le 11 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 292/3**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 133 places dont 100 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires des maisons relais pour enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 29 septembre 2008, enregistré sous le numéro MR 292/2.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de la Ville de Luxembourg, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-1648 Luxembourg, 42, Place Guillaume II - Hôtel de Ville, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Luxembourg - Foyer scolaire Cents rue Léon Kauffman», L-1853 Luxembourg, 40, rue Léon Kauffman.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 12 décembre 2012 et arrive à son terme le 11 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 418/4**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 49 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 12 septembre 2011, enregistré sous le numéro MR 418/3.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de la Ville de Luxembourg, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-1648 Luxembourg, 42, Place Guillaume II - Hôtel de Ville, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Luxembourg - Foyer scolaire Cents - route de Trèves», L-2630 Luxembourg, 167, route de Trèves.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 12 décembre 2012 et arrive à son terme le 11 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 435/3**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 163 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 23 mars 2011, enregistré sous le numéro MR 435/2.

Par arrêté ministériel du 13 novembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Clervaux, organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-9712 Clervaux, Montée du Château, pour l'exercice de l'activité «maison relais pour enfants» à l'adresse «Maison Relais Clervaux - Centre scolaire et sportif Reuler - nouveau bâtiment», L-9768 Reuler, Maison 84 (nouveau bâtiment).

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 13 novembre 2012 et arrive à son terme le 12 novembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 476/3**.

La capacité d'accueil maximale pour les enfants non-scolarisés est fixée à 70 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

La capacité d'accueil maximale pour les enfants scolarisés est fixée à 253 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 19 janvier 2012, enregistré sous le numéro MR 476/2.

(Cette publication remplace la publication relative à la Maison Relais MR 476/3 qui a paru au Mémorial B n° 95 de l'année 2012).

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Käerjeng, organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-4920 Bascharage, 24, rue de l'Eau, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Käerjeng - Bascharage Op Acker», L-4940 Bascharage, 83a, avenue de Luxembourg.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 12 décembre 2012 et arrive à son terme le 11 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 479/2**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 293 places dont 220 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 12 décembre 2011, enregistré sous le numéro MR 479.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'association sans but lucratif «Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises», organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-2261 Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Schengen - Elvange annexe II», L-5692 Elvange, 2, rue Pierre Diederich.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 12 décembre 2012 et arrive à son terme le 11 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 513**.

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Steinsel, organisme gestionnaire, ayant son siège à l'adresse L-7317 Steinsel, 9, rue Paul Eyschen, pour le service «maison relais pour enfants», à «Maison Relais Steinsel - Ecole préscolaire de Heisdorf - conteneurs cour», L-7340 Heisdorf, 20, rue de la Forêt Verte.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 14 décembre 2012 et arrive à son terme le 13 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 413/6**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 73 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires des maisons relais pour enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 22 novembre 2011, enregistré sous le numéro MR 431/5.

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2012 un agrément limité dans le temps a été accordé à l'Administration communale de Steinsel, organisme gestionnaire, ayant son siège social à L-7317 Steinsel, 9, rue Paul Eyschen, pour le service «maison relais pour enfants», à l'adresse «Maison Relais Steinsel - nouveau bâtiment», L-7339 Steinsel, 10, rue des Vergers.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 14 décembre 2012 et arrive à son terme le 13 décembre 2014. Il est enregistré sous le numéro **MR 431/3**.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 120 places en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 16 mars 2011, enregistré sous le numéro MR 431/2.

---

**Ministère de la Santé. – Service de Santé au Travail Multisectoriel.** – Le taux de cotisation à charge des employeurs optant pour le recours au service de santé au travail multisectoriel est fixé à 0,11% pour l'exercice 2013, en conformité de l'article L. 323-1 (5) du Code du Travail.

---

**Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de novembre 2012.**

N° d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
<i>Luxembourg</i>				
1.	S.A.@WORK, avec son siège social à L-4140 Esch-sur-Alzette, 34, rue Victor Hugo, de fait inconnue à cette adresse	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Fabien Verreaux
2.	S.A. GESTFOOD, avec siège social à L-4120 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill, de fait inconnue à cette adresse	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Fabien Verreaux
3.	s.à r.l. 24/7, ayant eu son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, actuellement sans siège social connu	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Yannick Genot
4.	AG REISEMOBILE, ayant eu son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, actuellement sans siège social connu	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Yannick Genot
5.	S.A. A.D.C. - AIRPORT DEVELOPMENT COMPANY, ayant eu son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, actuellement sans siège social connu	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Donald Venkatapen
6.	S.A. LUXEMBOURG INVESTMENT TREND, en abrégé «L.I.T. S.A.», avec siège social à L-7481 Tuntange, 6, rue de l'Eglise, de fait inconnue à cette adresse	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Donald Venkatapen
7.	s.à r.l. CONCALUX, ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, actuellement sans siège social connu	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Olivier Wagner
8.	s.à r.l. EDP SERVICES AND CONSULTATION IN EUROPE, avec siège social à L-5471 Wellenstein, 18, rue Ste Anne, de fait inconnue à cette adresse	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Lionel Gueth-Wolf
9.	s.à r.l. INNOVATION INFORMATIQUE, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Lionel Gueth-Wolf
10.	s.à r.l. FASHION MODE, ayant eu son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, actuellement sans siège social connu	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Edévi Amegandji
11.	S.A. NORD TRADING, ayant eu son siège à L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare, actuellement sans siège social connu	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Edévi Amegandji
12.	S.A. HELIOS SOLAR, avec son siège social à L-5445 Schengen, 97, route du Vin	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Marie-Christine Gautier
13.	s.à r.l. L.V.F., avec siège social à L-5555 Remich, 1, Place du Marché, de fait inconnue à cette adresse	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Marie-Christine Gautier
14.	S.A. IRIS ST MICHAEL, ayant eu son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, actuellement sans siège social connu	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Sarah Vazquez-Lopes

15.	S.A. OLIFAB, avec siège social à L-5886 Alzingen, 494, route de Thionville, de fait inconnue à cette adresse	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Sarah Vazquez-Lopes
16.	s.à r.l. SUCCESS CHARGING LUXEMBOURG, ayant eu son siège social à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, actuellement sans siège social connu	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Christian Steinmetz
17.	s.à r.l. V.S., avec son siège social à L-5690 Ellange, 11, rue de Mondorf	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Christian Steinmetz
18.	S.A. EQUIVENTUS HOLDING, établie et ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe	05.11.12	M. Steve Koenig	Me Yann Baden
19.	s.à r.l. KRIVODOL, exploitant sous l'enseigne commerciale «LES DOLMENS», établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 3, rue Beck	07.11.12	M. Steve Koenig	Me Astrid Bugatto
20.	s.à r.l. Carrelages PREMM, établie et ayant son siège social à L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville	07.11.12	M. Steve Koenig	Me Astrid Bugatto
21.	s.à r.l. EUROPROTECTION, établie et ayant son siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill	07.11.12	M. Steve Koenig	Me Laurélia Steinmetz
22.	s.à r.l. K PRESSE, exploitant sous l'enseigne commerciale «THE K-FEE», établie et ayant son siège social à L-4830 Rodange, 40, route de Longwy	07.11.12	M. Steve Koenig	Me Laurélia Steinmetz
23.	s.à r.l. FERRONNERIE S & B, établie et ayant son siège social à L-3835 Schifflange, 27, route d'Esch	12.11.12	M. Steve Koenig	Me Marguerite Ries
24.	s.à r.l. CR ACOUSTIQUE & DESIGN, établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon	12.11.12	M. Steve Koenig	Me Marguerite Ries
25.	s.à r.l. EDOME INTERNATIONAL, anciennement «CODOS INVESTMENTS s.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville	12.11.12	M. Steve Koenig	Me Yamina Noura
26.	S.A. CFS Lux, établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens	14.11.12	M. Steve Koenig	Me Fabien Verreaux
27.	S.A. SplitArt, établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon	14.11.12	M. Steve Koenig	Me Fabien Verreaux
28.	S.A. ROMANIAN LAND DEVELOPMENT FOR OTHER INVESTORS, en abrégé «RLD Ol», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri	14.11.12	M. Steve Koenig	Me Christian Steinmetz
29.	S.A. ROMANIAN LAND DEVELOPMENT HOLDING, en abrégé «RLD HOLDING», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri	14.11.12	M. Steve Koenig	Me Christian Steinmetz
30.	s.à r.l. TELEMATICS and SERVICES Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 117A, rue de Luxembourg	14.11.12	M. Marc Wagner	Me Alexandre Dillmann

31.	S.A. NOVA DOMUS FINANCE, établie et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison	16.11.12	Mme Nathalie Hilgert	Me Max Maillet
32.	s.à r.l. CEZAN LUX, avec siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 69, rue Victor Hugo	16.11.12	Mme Nathalie Hilgert	Me Pierre Feltgen
33.	la dame Christiane FRONTON, commerçante, exerçant son activité commerciale à L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle	16.11.12	Mme Nathalie Hilgert	Me Pierre Feltgen
34.	s.à r.l. LIGNOLUX, en administrateur provisoire, établie et ayant son siège social à L-5540 Remich, 22, rue de la Gare s.à r.l.	16.11.12	Mme Carole Err	Me Yann Baden
35.	S.à r.l. ISTYA LUXEMBOURG, anciennement «TRADE OST-LUX s.à r.l.», ayant eu son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, actuellement sans siège social connu	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Olivier Wagner
36.	s.à r.l. FIDUCIAIRE DE CONTRÔLE EN GESTION JG, anciennement «FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL JG s.à r.l.», avec siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitburg, de fait inconnue à cette adresse	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Olivier Wagner
37.	S.A. IMTP, avec siège social à L-4940 Bascharage, 124-126, Avenue de Luxembourg	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Marie-Christine Gautier
38.	S.A. OPEN PROJECTS SERVICES CENTER, en abrégé «O.P.S. CENTER S.A.», avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Marguerite Ries
39.	s.à r.l. PORTO BELLO, avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 72, Boulevard J. F. Kennedy	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Jackie Mores
40.	s.à r.l. MASSADA EUROPE TRADING, avec siège social à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Jackie Mores
41.	s.à r.l. PIZZA CASA, avec siège social à L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen, de fait inconnue à cette adresse	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Carmen Rimondini
42.	s.à r.l. Z AND CO, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains, de fait inconnue à cette adresse	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Carmen Rimondini
43.	s.à r.l. ARCHESTER, ayant eu son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, actuellement sans siège social connu	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Yamina Noura
44.	s.à r.l. O ZYNN, avec siège social à L-2160 Luxembourg, 12, rue Münster	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Yamina Noura
45.	s.à r.l. CATALYST ALPHA, établie et ayant eu son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Donald Venkatapan
46.	s.à r.l. RIEN QUE NOUS, établie et ayant son siège social à L-4048 Esch-sur-Alzette, 17, rue Helen Buchholtz	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Yann Baden
47.	s.à r.l. ETANCHEITE SERVICES, en abrégé «E.S. s.à r.l.», anciennement «EURO-STOCK s.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 58, rue Marie-Adélaïde	19.11.12	M. Marc Wagner	Me Marguerite Ries

48.	s.à r.l. DS & SG, établie et ayant son siège social à L-5416 Ehnen, 117, rue du Vin	21.11.12	M. Marc Wagner	Me Marguerite Ries
49.	s.à r.l. SYSTEM PARTNER, établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 113, Route d'Arlon	21.11.12	M. Marc Wagner	Me Marguerite Ries
50.	s.à r.l. MAGENTA CONSULTING, ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, actuellement sans siège social connu	23.11.12	Mme Carole Err	Me Marc Lentz
51.	S.A. Immobiliare Estate 2000, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle	23.11.12	Mme Carole Err	Me Marc Lentz
52.	s.à r.l. CAPUCINE, établie et ayant son siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 90, rue de l'Alzette	26.11.12	M. Marc Wagner	Me Marguerite Ries
53.	s.à r.l. BATISYSTEM, établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer	28.11.12	M. Marc Wagner	Me Olivier Wagner
54.	S.A. BURCO en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Belvaux	28.11.12	M. Robert Worré	Me Céline Corbiaux
55.	s.à r.l. Integral-agence d'architecture, établie et ayant son siège social à L-8360 Goetzingen, 3b, rue des Champs	28.11.12	M. Robert Worré	Me Céline Corbiaux
56.	s.à r.l. MB TRANSPORTS, établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelage, 2, rue Jean Fischbach	28.11.12	M. Marc Wagner	Me Marie-Christine Gautier
57.	s.à r.l. PARAMÉDICAL ET SÉCURITÉ, en abrégé «P.E.S. s.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3238 Bettembourg, 2, rue de l'Indépendance	28.11.12	M. Marc Wagner	Me Marie-Christine Gautier
58.	S.A. KURTBHEY, anciennement «BATINEUF S.A.», établie et ayant son siège social à L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise	30.11.12	Mme Carole Err	Me Julien Boeckler
<i>Diekirch</i>				
59.	s.à r.l. WHITE LUNCH, établie et ayant son siège social à L-6440 Echternach, 41A, Rue de la Gare	07.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Claude Speicher
60.	S.A. SOFT4U, établie et ayant son siège social à L-9780 Winrange, 78, rue Principale	07.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Daniel Baulisch
61.	S.A. GARAGE V. SCHARTZ, établie et ayant son siège social à L-9011 Ettelbruck, 170, route de Bastogne	07.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Daniel Cravatte
62.	S.A. AUTOPOL, établie et ayant son siège social à L-9011 Ettelbruck, 170, route de Bastogne	07.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Daniel Cravatte
63.	s.à r.l. PACOLUXE, établie et ayant son siège social à L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle Riesenhaff	07.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Nathalie Hengen

64.	s.à r.l. RIVER GROUP, établie et ayant son siège social à L-9047 Ettelbruck, 15, rue Prince Henri	07.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Nathalie Hengen
65.	s.à r.l. FRIEDERICI ERIC, établie et ayant son siège social à L-6460 Echternach, 31, Place du Marché	14.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Daniel Cravatte
66.	S.A. C30 INVEST, établie et ayant son siège social à L-9780 Wintrange, Maison 78	28.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Christian Hansen
67.	s.à r.l. LUX INFORMASISTEMI, établie et ayant son siège social à L-9220 Diekirch, 83, rue Clairefontaine	28.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Claude Speicher
68.	s.à r.l. MAISON PIERRE WINTER-HERMES, établie et ayant son siège social à L-9806 Hosingen, 69, rue Principale	28.11.12	M. Jean-Claude Wirth	Me Daniel Baulisch

---

**Santé. – Médecine.** – Par arrêté ministériel du 17 décembre 2012, Monsieur le Docteur Klaus PITTSCHELER, né le 6 janvier 1949, a été autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en pédiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 17 décembre 2012, Madame le Docteur Alexandra STRUBE ép. GÖPEL, née le 2 décembre 1964, a été autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en psychiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 17 décembre 2012, Madame le Docteur Hinda MECELLEM, née le 28 mars 1969, a été autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en radiothérapie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 17 décembre 2012, Madame le Docteur Pauline Margot NGUIADEM KUETCHE, née le 15 août 1975, a été autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin-spécialiste en pneumologie au Luxembourg.

---

**Santé. – Médecine vétérinaire.** – Par arrêté ministériel du 17 décembre 2012, Madame Dorothee SCHILTZ, née le 26 octobre 1987, a été autorisée à exercer la médecine vétérinaire en qualité de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 17 décembre 2012, Madame Arlinde DE WOLF, née le 27 juin 1987, a été autorisée à exercer la médecine vétérinaire en qualité de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

---

**Santé. – Pharmaciens.** – Par arrêté ministériel du 17 décembre 2012, Monsieur Benjamin LAHAUT, né le 14 décembre 1978, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

---

**Société de courtage en matière d'assurances. – Sous-courtiers d'assurances agréés pendant le mois de décembre 2012.**

Nom et domicile	Société de courtage en matière d'assurances	Date de l'agrément
HARSCH Romain, Tuntange	AC D	14.12.2012
CROSET-BLANCHEMANCHE Audrey, Mondorf-les-Bains	SFS EUROPE	05.12.2012
DEJANA Florent, Luxembourg	SFS EUROPE	12.12.2012